

République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 12 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/04/2023

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ, Martine MORISS

Représentés:

Excusés:

Absents: Dorothee WYPYSZCZAK

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2023_DE_012

OBJET : achat d'un défibrillateur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire informe le conseil qu'un défibrillateur est obligatoire dans la commune.

Après avoir fait établir plusieurs devis :

- DUO MED	2153.76 euros
- SECURIMED	2578.96 euros
- MEDISAFE	2129.76 euros
- UGAP	1780.75 euros

Après discussion le choix se porte sur la société DUO MED pour un montant de 2153.76 euros.

Après délibération, les membres présents de l'assemblée vote OUI à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 18 / 04 / 2023
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 062-216208553-20230412-2023_DE_012-DE